



Règlement du Prix d'Histoire Rhin et Danube et Fondation Maréchal De Lattre de Tassigny

Article 1 - Le Prix d'Histoire Rhin et Danube est ouvert à tous les élèves d'enseignement secondaire, de la 3^{ème} à la terminale en fonction des programmes d'histoire en cours.

A cette occasion, nous serions heureux de pouvoir rencontrer les professeurs d'histoire des classes concernées afin d'organiser une causerie, documentaire sur les sujets mentionnés avec projection possible, à savoir l'Épopée de la 1^{ère} ARMÉE FRANÇAISE, qui débarqua sur les côtes de Provence le 15 août 1944, libéra un tiers du territoire national et porta la victoire jusqu'au Rhin et au Danube.

Article 2 - A la demande des professeurs l'association peut intervenir dans chaque établissement qui souhaite participer.

Article 3 - Les intervenants de l'association souhaitent disposer d'une heure pour exposer ces devoirs auprès des élèves volontaires. Il leur sera expliqué le contenu des devoirs, l'un obligatoire, questionnaire, le 2^{ème} facultatif, devoir personnel sur la période de la 2^{ème} guerre mondiale, avec un sujet imposé concernant la 1^{ère} Armée Française.

Article 4 - Les devoirs, questionnaire et devoirs personnels seront remis au siège social de l'association le 10 avril 2020 au plus tard.

Article 5 - Le jury se réunira pour désigner les lauréats méritant ayant fait le meilleur devoir en fonction du sujet imposé.

Article 6 - La remise des prix se déroulera soit fin mai, soit première semaine de juin.